



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 14 du 16 Novembre 2022

PERMAMENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 12 & 20 Novembre 2022

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17). Merci de contacter à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

INFORMATION CHAMPIONNAT U20

La commission en arbitrage informe les arbitres, que les frais d'arbitrage de la catégorie u20 gérée par le district de l'Isère sont réglés à parts égales par les 2 clubs le jour de la rencontre.

PROCÈS VERBAL N° 2 C.D.A. SECTION LOIS DU JEU « RÉSERVE TECHNIQUE »

Réunion du mardi 08 novembre 2022

PREAMBULE :

Les décisions ci-après de la section « Lois du jeu » de la C.D.A. sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions, formes et délais, prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Réserve technique N°2

IDENTIFICATION

Match : ROCHEMAURE US - ENTENTE USVJ/FCV, Féminines 1^{ère} Division du dimanche 23/10/2022

Score final : 4 à 3

Score au moment du dépôt de la réserve : 2 à 2

Réserve déposée par l'équipe visiteuse ENTENTE USVJ/FCV à l'issue du match sur la FMI

2. INTITULE DE LA RESERVE

« Suite à une action de jeu, l'arbitre siffle faute alors que le ballon se trouve en possession de Rochemaure dans la surface des visiteurs, l'action doit théoriquement s'arrêter mais après sifflement la buteuse a le temps de frapper après, mais un but est inscrit par Rochemaure par la suite et il est malgré tout validé. 11h30 70^e minute de jeu. »

3. NATURE DU JUGEMENT

Après étude des pièces versées au dossier,

la section « Lois du jeu » de la C.D.A. jugeant en première instance,

4. RECEVABILITE

- Attendu que l'article 146 des règlements généraux précise que « les réserves visant les questions techniques doivent, pour être valable, être formulées à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la

décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu »;

- Attendu que la réserve technique a été transcrite sur la FMI à l'issue du match, ce qui n'est pas conforme à l'article 146 des règlements généraux précédemment cité.

En conséquence, la section « Lois du jeu » de la CDA dit la **RÉSERVE IRRECEVABLE EN LA FORME.**

5. AU FOND

- Attendu que l'arbitre déclare dans son rapport circonstancié avoir sifflé une faute commise par une joueuse de l'équipe défendante sur une de ses adversaires,

- Attendu qu'après le coup de sifflet, dans un laps de temps très court, une partenaire de la joueuse victime de la faute reprend le ballon et marque le but,

- Attendu que l'arbitre valide le but et reprend le jeu par coup d'envoi pour l'équipe visiteuse,

- Attendu que sur le FOND, l'arbitre aurait dû reprendre le jeu par penalty pour l'équipe locale.

6. DÉCISION

Par ces motifs,

la section « Lois du jeu » de la C.D.A. **CONFIRME LE RÉSULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**, et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition du District Drôme-Ardèche de Football pour **HOMOLOGATION DU RESULTAT.**

La décision a été prise par la section « Lois du jeu » en dehors de la présence d'autres personnes.

RAPPORT D'OBSERVATION (ADULTES & JEUNES)

Nous vous rappelons que depuis plusieurs saisons, tous les rapports d'observations sont envoyés sur votre espace personnel (Portail Officiels) et non sur votre boîte mail.

RÉUNION TECHNIQUE (FACULTATIVE)

- Le samedi 26 novembre 2022 au Siège du District (07) de 09h30 à 11h30.

Cette réunion est une réunion d'ordre technique et n'est que facultative.

Tous les arbitres jeunes et adultes y compris les arbitres stagiaires peuvent y assister

Attention : Cette réunion est réservée uniquement aux Arbitres, Observateurs et Tuteurs.

TOUTE PRÉSENCE SERA CREDITÉE D'UN BONUS DE 3 POINTS SUR VOTRE CLASSEMENT.

« INDISPONIBILITES »

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité minimum **15 jours avant** celle-ci, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai.**

ATTENTION DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

« RAPPORT DISCIPLINAIRE »

Nous vous rappelons, que tout rapport doit être fait **UNIQUEMENT** sur votre « **Portail officiels** ». Que ce soit suite à un carton rouge, suite à des incidents d'après match ou que soit un carton rouge suite à deux avertissements.

Merci de prendre une photo de votre feuille de match par précaution.

Le rapport doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

« CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL »

Pour tout changement de vos coordonnées : adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail, vous devez faire un courriel à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage :**

« **arbitres@drome-ardeche.fff.fr** »

AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

NOVEMBRE 2022

- Samedi 26 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes (matinée) Au Siège du District

DECEMBRE 2022

- Samedi 17 décembre :

Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

JANVIER 2023

- Samedi 21 janvier :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 28 janvier :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2023

- Vendredi 10 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

MARS 2023

- Samedi 4 mars :

Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)

- Samedi 18 mars :

Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

AVRIL 2023

- Samedi 8 avril :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

- Samedi 29 avril :

Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

MAI 2023

- Vendredi 12 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

COURRIERS DES ARBITRES

- **AMEUR Zouhaier** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 18/11/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BAUDUIN Ylan** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 20/11/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BAUDUIN Sylvain** : Courriel nous adressant ses félicitations à l'ensemble des membres de la C.D.A. pour l'organisation des séances de formation technique. Lu et noté. Nous lui adressons nos remerciements.
- **GALOYAN Youri** : Courriel nous adressant son planning professionnel justifiant ses indisponibilités. Lu et noté.
- **DIF Ouadeh** : Courriel nous informant de ses indisponibilités. Lu et noté.
- **CHEVAL-ALBERT Fanny** : Courriel nous adressant sa prolongation d'Arrêt de Travail justifiant son indisponibilité jusqu'au 09/12/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **AZCUE Axel** : Courriel nous informant de sa candidature pour la Ligue. Lu et noté. Nous transférons votre demande au C.T.D.A. Roland VIALLET.

COURRIERS DES CLUBS

- **E.S. CHOMERAC** : Courriel nous adressant l'Arrêté Municipal interdisant les rencontres des 12 & 13/11/2022. Lu et noté.
- **S.C. MELASSIEN LE TEIL** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D 5 du 27/11/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **A.S. CORNAS** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre U 15 Brassage du 10/12/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

INFORMATION AUX CLUBS « ARRETES MUNICIPAUX OU ANNULATION DE RENCONTRE »

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à l'attention de tous les clubs, que lorsqu'il y a un Arrêté Municipal ou que la rencontre n'a pas lieu, de prévenir l'arbitre par téléphone et ou bien d'appeler la permanence arbitrale du week-end si celui-ci n'est pas joignable, **mais en aucun cas, de lui laisser un sms ou de lui envoyer un mail.**

Merci d'en prendre note.

LIVRE « LE FOOTBALL ET SES REGLES » - GUIDE DE L'ARBITRAGE

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » et le Guide de l'Arbitrage édition 2022/2023 sont disponibles.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : r.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre « le Football et ses règles » est fixé à 28€.

Le montant du Guide de l'Arbitrage est fixé à 10€.

Pour le règlement, 3 possibilités :

- Chèque à établir à l'ordre du DDA de Football,
- Espèces,
- Club d'appartenance à imputer (accord préalable).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT